

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL  
21 JUIN 2023**

MERCREDI, le vingt-et-unième jour du mois de juin deux mille vingt-trois (21 juin 2023), une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celui-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-SEPT HEURES TRENTE (17 h), à laquelle sont présents :

Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain;  
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice;  
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;  
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;  
Monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;  
Madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;  
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.

**ÉTAIT ABSENT**

Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2023-06-157

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 4d : *Octroi d'un contrat – embauche d'un conseiller en ressource humaine pour accompagner la MRC des Chenaux dans le processus d'embauche d'un directeur du service de sécurité incendie* et l'ajout des points 13b : *Circuit des Murales – octroi du contrat pour la réalisation de la murale située à Saint-Narcisse* et 13c : *Remerciements - madame Audrey Leblanc*.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption de procès-verbaux :
  - a. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2023;
4. Gestion du personnel :
  - a. Embauche d'une agente de développement culturel et touristique;
  - b. Embauche d'un chauffeur pour le service des transports (hygiène du milieu);

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- c. Octroi d'un contrat – Des Chenaux récolte;
  - d. Octroi d'un contrat – embauche d'un conseiller en ressource humaine pour accompagner la MRC des Chenaux dans le processus d'embauche d'un directeur du service de sécurité incendie;
  - e. Octroi d'un contrat – agent de développement à la réussite éducative;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
- a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
  - b. Centre de services scolaires du Chemin-du-Roy – adoption de la planification des besoins d'espace pour le cycle 2024-2034;
  - c. Cégep de Trois-Rivières – entente 2024-2029 pour le service Écopasse;
  - d. Demande d'extension pour les dépôts de rôles pour l'exercice financier 2024 au 1<sup>er</sup> novembre 2023;
6. Aménagement et développement du territoire :
- a. Conformité de règlements municipaux :
    - i. Municipalité de Champlain – règlement de zonage qui a pour objet d'autoriser les usages « Restaurant, casse-croûte et salle de réception » inclus dans le sous-groupe « Restauration » du groupe « Hébergement et restauration » du règlement de zonage dans la zone 125-P;
    - ii. Municipalité de Saint-Maurice - règlement de zonage qui a pour objet de créer deux nouvelles zones à même une partie de la zone 216-I et d'une partie de la zone 215-CR et de prévoir les usages et spécifications applicables à ces deux nouvelles zones;
  - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
    - i. Ville de Shawinigan – résolution numéro R 89-27-02-23 adoptant le règlement SH-389.4 modifiant le règlement de contrôle intérimaire SH-389 relatif au cadre normatif de contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;
    - ii. MRC de Bécancour – projet de règlement numéro 412 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour visant à agrandir l'affectation « industrielle lourde » à l'intérieur du Parc industriel et portuaire de Bécancour;
  - c. Demande d'avis de la Commission de protection du territoire agricole concernant la demande d'autorisation numéro 441598;
  - d. Adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 modifié;
  - e. À titre informatif – consultation sur la proposition de mise à jour du plan d'affectation du territoire public de la Mauricie;
7. Rapports :
- a. Rapport du directeur général;
  - b. Représentant(s) d'Énercycle (RGMRM);
  - c. Comité culturel;
  - d. Comité de développement du territoire;
  - e. Comité des ressources humaines;
  - f. Comité de sécurité incendie;
  - g. Comité sur la sécurité publique;
  - h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
  - i. Comité touristique;
  - j. Comité de transition sur le transport des personnes;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

8. Fonds régions et ruralité :
  - a. Enveloppes dédiées;
  - b. Demandes régionales :
    - i. Acquisition d'une remorque de transport pour véhicule de sauvetage hors route;
  - c. Programme de soutien pour les initiatives en saine alimentation;
9. Développement économique :
  - a. Demande d'aide financière Fonds local d'économie sociale – HAS des Chenaux;
  - b. Demande d'aide financière Fonds Jeunes Promoteurs – 9482-6930 Québec inc./Micro-Plants Robert;
  - c. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement - 9482-6930 Québec inc./Micro-Plants Robert;
  - d. Demande d'aide financière Fonds local de solidarité - 9482-6930 Québec inc./Micro-Plants Robert;
  - e. Demande d'aide financière Fonds Jeunes Promoteurs – Alexis Bélanger/A.B. Excavation;
  - f. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – Alexis Bélanger/A.B. Excavation;
  - g. Demande d'aide financière Fonds local de solidarité – Alexis Bélanger/A.B. Excavation;
10. Appuis demandés :
  - a. Table de concertation régionale de la Montérégie – demande de modification aux articles encadrant la compensation des propriétaires fonciers au sein de la LAU;
11. Correspondance :
  - a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – consultation sur la proposition de mise à jour du plan d'affectation du territoire public de la Mauricie;
  - b. Éco Entreprises Québec – révision de l'entente cadre sur la collecte sélective et publication des formulaires de demande de personnalisation;
  - c. UPA Mauricie – appui au projet de référencement ACFA CIUSSS;
12. Pour votre information :
  - a. Dépôt du mémoire de la MRC des Chenaux concernant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement – projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain;
13. Autre(s) sujet(s);
  - a. Avenant à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité;
  - b. Circuit des Murales – octroi du contrat pour la réalisation de la murale située à Saint-Narcisse;
  - c. Remerciements – madame Audrey Leblanc;
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

2023-06-158

**3a. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2023**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu à l'unanimité d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce Conseil tenue le 17 mai 2023.

Adoptée.

**4. GESTION DU PERSONNEL**

2023-06-159

**4a. EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE**

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2023-04-097, le Conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un(e) agent(e) de développement culturel et touristique ;

Considérant que, pour donner suite à un appel de candidatures paru dans le quotidien régional ainsi que sur des sites spécialisés en matière de recherche et d'offres d'emplois, au-delà d'une vingtaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste ;

Considérant que parmi celles-ci, quatre candidats ont été rencontrés en entrevue ;

Considérant que les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de madame Anne Dumberry ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux embauche madame Anne Dumberry au poste d'agente de développement culturel et touristique à compter du 29 mai 2023, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 80 % du salaire du poste.

Adoptée.

2023-06-160

**4b. EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR POUR LE SERVICE DES TRANSPORTS (HYGIÈNE DU MILIEU)**

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2023-02-032, le Conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un chauffeur pour le service des transports (l'hygiène du milieu) ;

Considérant que le poste est vacant depuis le 16 février 2023 ;

Considérant que, pour donner suite à un appel de candidatures paru dans le quotidien régional ainsi que sur des sites spécialisés en matière de recherche et d'offres d'emplois, au-delà d'une dizaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de monsieur Miguel Leboeuf Veillette ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux embauche monsieur Miguel Leboeuf Veillette au poste de chauffeur pour le service de l'hygiène du milieu à compter du 26 juin 2023, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 95 % du salaire du poste.

Adoptée.

2023-06-161

**4c. OCTROI D'UN CONTRAT – DES CHENAUX RÉCOLTE**

Considérant que madame Magaly Macia, chargée de projet pour Des Chenaux récolte, est en arrêt de travail depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023 et qu'aucune date de retour au travail n'est déterminée ;

Considérant que l'incertitude quant au retour de l'employée qui occupe ce poste régulier ne favorise pas un processus d'embauche efficace ;

Considérant que le projet Des Chenaux récolte se déroule principalement pendant la période estivale ;

Considérant que l'entreprise Groupe Billot inc., dont le propriétaire est monsieur Simon Rocheleau, a déposé une offre de service à la MRC des Chenaux afin de s'acquitter de certaines tâches relatives au projet Des Chenaux récolte ;

Considérant que ce contrat aurait une durée indéterminée et que seules les heures réellement travaillées seraient rémunérées au Groupe Billot inc. ;

Considérant que le budget 2023 de la MRC des Chenaux prévoit un montant suffisant pour couvrir ce contrat ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux embauche l'entreprise Groupe Billot inc. au taux horaire de 40 \$ afin de s'acquitter de certaines tâches relatives au projet Des Chenaux récolte et que les heures réellement travaillées seront remboursées à l'entreprise après autorisation de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

**4d. OCTROI D'UN CONTRAT – EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RESSOURCE HUMAINE POUR ACCOMPAGNER LA MRC DES CHENAUX DANS LE PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le Conseil des maires a retiré ce point de l'ordre du jour.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-06-162

**4e. OCTROI D'UN CONTRAT – AGENT DE DÉVELOPPEMENT À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

Considérant que monsieur Martin Lavallée, agent de développement à la réussite éducative, est en arrêt de travail depuis le 16 mai 2023 et qu'aucune date de retour au travail n'est déterminée ;

Considérant que l'incertitude quant au retour de l'employé qui occupe ce poste régulier ne favorise pas un processus d'embauche efficace ;

Considérant que plusieurs tâches sont à réaliser dans le cadre de la Démarche Mauricienne qui est le principal bailleur de fonds du poste d'agent de développement à la réussite éducative ;

Considérant que monsieur Pierre Giroux a démontré de l'intérêt pour occuper le poste temporairement ;

Considérant que monsieur Giroux possède l'expérience requise pour réaliser les tâches relatives à l'emploi ;

Considérant que monsieur Giroux pourrait effectuer un maximum de 21 heures par semaine dans le cadre de son mandat ;

Considérant que le taux horaire payé à monsieur Giroux serait de 35 \$ de l'heure ;

Considérant que ce contrat aurait une durée indéterminée et que seules les heures réellement travaillées seraient rémunérées à monsieur Giroux ;

Considérant que les frais de déplacement et frais de représentation seront remboursés à monsieur Giroux selon les tarifs établis à la convention collective des employés de la MRC des Chenaux ;

Considérant que le budget 2023 de la MRC des Chenaux prévoit un montant suffisant pour couvrir ce contrat ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux octroie un contrat à monsieur Pierre Giroux selon les conditions établies par la présente résolution, et ce, à compter du 26 juin 2023.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE**

2023-06-163

**5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 13773 à 13783 ainsi que les autres sommes déboursées au 17 mai 2023 totalisant 1 504 429,30 \$.

Adoptée.

2023-06-164

**5b. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU CHEMIN-DU-ROY – ADOPTION DE LA PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE POUR LE CYCLE 2024-2034**

Considérant l'article 272.6 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Considérant la planification des besoins d'espace élaborée par le Centre de services scolaires Chemin-du-Roy en collaboration avec la MRC des Chenaux et les municipalités locales ;

Considérant que la MRC des Chenaux a émis un avis favorable au projet de planification des besoins d'espace du Centre de services scolaires du Chemin-du-Roy pour le cycle 2024-2034 le 10 mai 2023 ;

Considérant que selon l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique*, la MRC des Chenaux doit, dans les 45 jours suivant la réception de la planification des besoins d'espace adoptée par le Centre de services scolaires du Chemin-du-Roy, approuver ou refuser ladite planification ;

Considérant que le Centre de services scolaires du Chemin-du-Roy a adopté la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaires pour le cycle 2024-2034 le 24 mai 2023 ;

Considérant que la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaires du Chemin-du-Roy pour le cycle 2024-2034 a été présentée aux membres du Conseil lors d'une séance préparatoire ;

Considérant que les municipalités locales desservies par le Centre de services scolaire Chemin-du-Roy sont en accord avec la planification des besoins d'espace pour le cycle 2024-2034 ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux adopte la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire Chemin-du-Roy pour le cycle 2024-2034.

Il est également résolu de transmettre une copie de la présente résolution au Centre de services scolaires Chemin-du-Roy.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-06-165

**5c. CÉGEP DE TROIS-RIVIÈRES – ENTENTE 2024-2029 POUR LE SERVICE ÉCOPASSE**

Considérant que le service Écopasse permet aux étudiants et étudiantes, inscrits(es) à un programme du Cégep de Trois-Rivières, d'obtenir une plus grande accessibilité au transport en commun sur le territoire de la MRC des Chenaux ;

Considérant que l'entente 2017-2024 entre la MRC des Chenaux et le Cégep de Trois-Rivières pour le service Écopasse sera échue en mai 2024 ;

Considérant la volonté de la MRC des Chenaux et du Cégep de Trois-Rivières de poursuivre cette collaboration pour la période 2024-2029 ;

Considérant que le projet d'entente Programme de passe universelle Écopasse a été déposé aux membres du Conseil lors d'une rencontre préparatoire ;

Considérant que cette entente concorde avec la volonté de la MRC des Chenaux d'offrir un service de transport interurbain à ces citoyens, notamment vers Trois-Rivières ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise le préfet, monsieur Guy Veillette et le directeur général, monsieur Patrick Baril, à signer l'entente 2024-2029 pour le service d'Écopasse avec le Cégep de Trois-Rivières.

Adoptée.

2023-06-166

**5d. DEMANDE D'EXTENSION POUR LES DÉPÔTS DE RÔLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2023**

Considérant qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC des Chenaux a compétence en matière d'évaluation, à l'égard des municipalités de son territoire ;

Considérant que la MRC des Chenaux a désigné FQM Évaluation foncière comme évaluateur signataire pour dresser les rôles d'évaluation des municipalités ci-dessous mentionnées ;

Considérant que le délai prévu à l'article 70 de la Loi, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, soit au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner les rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2024 pour les municipalités suivantes :

- 37210 Batiscan ;
- 37220 Champlain ;
- 37230 Saint-Maurice ;
- 37235 Notre-Dame-du-Mont-Carmel ;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'en vertu de l'article 71 de la Loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1<sup>er</sup> novembre suivant ;

Considérant la recommandation de FQM Évaluation foncière de reporter le dépôt des rôles d'évaluation foncière des municipalités mentionnées ci-haut ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accorde un délai supplémentaire, soit avant le 1<sup>er</sup> novembre 2023, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :

- 37210 Batiscan ;
- 37220 Champlain ;
- 37230 Saint-Maurice ;
- 37235 Notre-Dame-du-Mont-Carmel ;

Il est également résolu d'acheminer une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

**6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

2023-06-167

**6ai. MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN – RÈGLEMENT DE ZONAGE QUI A POUR OBJET D'AUTORISER LES USAGES « RESTAURANT, CASSE-CROÛTE ET SALLE DE RÉCEPTION » INCLUS DANS LE SOUS-GROUPE « RESTAURATION » DU GROUPE « HÉBERGEMENT ET RESTAURATION » DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DANS LA ZONE 125-P**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2021-04 de la municipalité de Champlain.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-06-168

**6a.ii. MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE - RÈGLEMENT DE ZONAGE QUI A POUR OBJET DE CRÉER DEUX NOUVELLES ZONES À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 216-I ET D'UNE PARTIE DE LA ZONE 215-CR ET DE PRÉVOIR LES USAGES ET SPÉCIFICATIONS APPLICABLES À CES DEUX NOUVELLES ZONES**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2023-626 de la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

**6b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTATION DISPONIBLE SUR DEMANDE)**

- i. Ville de Shawinigan – résolution numéro R 89-27-02-23 adoptant le règlement SH-389.4 modifiant le règlement de contrôle intérimaire SH-389 relatif au cadre normatif de contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;
- ii. MRC de Bécancour – projet de règlement numéro 412 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour visant à agrandir l'affectation « industrielle lourde » à l'intérieur du Parc industriel et portuaire de Bécancour;

2023-06-169

**6c. DEMANDE D'AVIS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION NUMÉRO 441598**

Considérant la demande d'autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable (Dossier 441598) à la CPTAQ, afin d'obtenir la permission de procéder au morcellement et à l'aliénation ainsi qu'à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles de plusieurs lots situés le long de la route 354 dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;

Considérant que la CPTAQ demande une recommandation de la MRC, sous forme de résolution du Conseil des maires, sur la présente demande, et ce, en regard des critères formulés à l'article 62 de la Loi (LPTAA) ;

Considérant que cette recommandation doit aussi tenir compte des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement, des dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire. Elle doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec ces documents ;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant le 1<sup>er</sup> paragraphe du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 62 de la LPTAA, le potentiel agricole des parties de lots visées par la demande est de catégorie 3 par l'ARDA ;

Considérant le 2<sup>e</sup> paragraphe du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 62 de la LPTAA, seulement 1256 des 3303 mètres carrés visés par la demande sont en culture ou partiellement en culture ;

Considérant le 3<sup>e</sup> paragraphe du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 62 de la LPTAA, les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants sont très faibles. Seulement 636 mètres carrés seront impactés de façon permanente par une décision favorable ;

Considérant le 4<sup>e</sup> paragraphe du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 62 de la LPTAA, l'établissement de production animale le plus près est la ferme Valmiclo inc. qui est en partie impactée par la demande et aucune contrainte ne s'applique ;

Considérant le 5<sup>e</sup> paragraphe du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 62 de la LPTAA, celui-ci ne s'applique pas à la demande ;

Considérant le 6<sup>e</sup> paragraphe du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 62 de la LPTAA, l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne seront pas impactées par la demande ;

Considérant le 7<sup>e</sup> paragraphe du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 62 de la LPTAA, l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sols sur le territoire de la municipalité locale et dans la région n'est pas impacté ;

Considérant le 8<sup>e</sup> paragraphe du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 62 de la LPTAA, la constitution de propriétés foncières visée par la demande n'est pas propice à la pratique de l'agriculture ;

Considérant le 9<sup>e</sup> paragraphe du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 62 de la LPTAA, l'effet sur le développement économique de la région n'est pas impacté ;

Considérant le 10<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup> paragraphe du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 62 de la LPTAA, il n'y a aucun effet ni enjeu pour ces critères ;

Considérant que la demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autre qu'agricole ne va pas à l'encontre des orientations et des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, ainsi qu'aux documents complémentaires et autres règlements de contrôles intérimaires adoptés par la MRC ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux est d'avis que la demande respecte les orientations et les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-06-170

**6d. ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030 MODIFIÉ**

Considérant qu'aux termes de la résolution numéro 2021-08-222 adoptée le 18 août 2021, le Conseil de la MRC des Chenaux a déposé le projet du plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la Mauricie à Recyc-Québec ;

Considérant que Recyc-Québec a demandé à la MRC des Chenaux d'effectuer les modifications suivantes audit projet :

- précisions sur le traitement des matières organiques ;
- exigences d'implantation d'un système de contrôle et de suivi des vidanges de fosses septiques ;
- actions en lien avec la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition ;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 modifié.

Il est également résolu que le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 modifié soit déposé à Recyc-Québec pour approbation.

Adoptée.

**6e. À TITRE INFORMATIF – CONSULTATION SUR LA PROPOSITION DE MISE À JOUR DU PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC DE LA MAURICIE**

Les membres du Conseil prennent connaissance du document déposé.

**7. RAPPORTS**

**7a. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Monsieur Patrick Baril, directeur général, présente le rapport préparé pour la période du 18 mai 2023 au 21 juin 2023.

**7b. REPRÉSENTANT(S) D'ÉNERCYCLE (RGMRM)**

Monsieur Luc Dostaler fait état des activités d'Énercycle (RGMRM).

**7c. COMITÉ CULTUREL**

Monsieur Christian Fortin, président du comité culturel, fait le bilan des dossiers en cours.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**7d. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, fait état des dossiers en cours de réalisation par le comité.

**7e. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur Patrick Baril, directeur général, résume les dossiers en cours.

**7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Monsieur Patrick Baril, directeur général, précise qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité en mai 2023.

**7g. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Monsieur Christian Fortin, président du comité sur la sécurité publique, précise qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité en mai 2023.

**7h. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX**

Monsieur Guy Veillette, président du comité de la communauté entrepreneuriale, présente le rapport préparé par notre agent de développement entrepreneurial pour la période finissant le 9 juin 2023.

**7i. COMITÉ TOURISTIQUE**

Monsieur Guy Veillette, président du comité, résume le rapport d'activités préparé par notre agente de développement touristique pour le mois de mai 2023.

**7j. COMITÉ DE TRANSITION SUR LE TRANSPORT DES PERSONNES**

Monsieur Luc Dostaler, président du comité de transition sur le transport des personnes, présente le rapport d'activités pour le mois de mai 2023.

**8. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

**8a. ENVELOPPES DÉDIÉES**

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**8b. DEMANDES RÉGIONALES**

2023-06-171

**8bi. ACQUISITION D'UNE REMORQUE DE TRANSPORT POUR VÉHICULE DE SAUVETAGE HORS ROUTE**

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie ;

Considérant que les membres du comité de recommandation se sont réunis pour prendre en considération un projet ayant fait l'objet d'analyse de la part de la coordonnatrice du service de développement du territoire, eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique ;

Considérant les recommandations dudit comité ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Promoteur	Projet	Subvention FRR	Coût total du Projet
Service incendie de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Acquisition d'une remorque de transport pour véhicule de sauvetage hors route	6 828 \$	22 750 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante :
  - 70 % à la suite de la signature d'un protocole d'entente ;
  - 30 % à la suite de la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2023-06-172

**8c. PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LES INITIATIVES EN SAINTE ALIMENTATION**

Considérant que, par la résolution 2020-11-253, la MRC des Chenaux s'est dotée d'un Cadre de référence en saine alimentation ;

Considérant qu'un programme de soutien financier pour les initiatives en saine alimentation est disponible pour les municipalités et organismes du territoire de la MRC des Chenaux ;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les membres du comité d'analyse du programme de soutien financier pour les initiatives en saine alimentation se sont réunis pour prendre en considération deux projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de la coordonnatrice du service de développement du territoire ;

Considérant les recommandations dudit comité ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve les projets suivants :

Promoteur	Projet	Subvention
Fonds Communautaire des Chenaux	Serre communautaire	750 \$
Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes	Atelier sur la transformation et la conservation alimentaires	1 000 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2023-06-173

#### **9a. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'ÉCONOMIE SOCIALE - HAS DES CHENAUX**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de HAS des Chenaux sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'économie sociale (FLÉS) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FLÉS 2023-01 prévoyant une aide financière non remboursable de 15 000 \$ provenant du Fonds local d'économie sociale.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-06-174

9b. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS JEUNES PROMOTEURS – 9482-6930 QUÉBEC INC./MICRO-PLANTS ROBERT**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de messieurs Cédrik Guillemette, Alexis Caron Fournier et Samuel Guillemette (9482-6930 Québec inc./Micro-Plants Robert) sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FJP 2023-04 prévoyant une aide financière non remboursable de 10 000 \$ provenant du Fonds Jeunes Promoteurs.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2023-06-175

9c. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMET - 9482-6930 QUÉBEC INC./MICRO-PLANTS ROBERT**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de 9482-6930 Québec inc./Micro-Plants Robert sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2023-05 prévoyant un prêt FLI volet relève au montant de quinze mille dollars (15 000 \$), portant intérêt au taux de six pour cent (6 %) par année, amortie sur soixante (60) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-06-176

9d. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ - 9482-6930  
QUÉBEC INC./MICRO-PLANTS ROBERT**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise 9482-6930 Québec inc./Micro-Plants Robert sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2023-02 prévoyant un prêt FLS au montant de quinze mille dollars (15 000 \$), portant intérêt au taux de huit pour cent (8 %) par année, amortie sur soixante (60) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2023-06-177

9e. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS JEUNES PROMOTEUR - ALEXIS  
BÉLANGER/A.B. EXCAVATION**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de monsieur Alexis Bélanger de A.B. Excavation sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FJP 2023-02 prévoyant une aide financière non remboursable de 5 000 \$ provenant du Fonds Jeunes Promoteurs.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-06-178

9f. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – ALEXIS BÉLANGER/A.B. EXCAVATION**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue d'Alexis Bélanger – A.B. Excavation sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2023-06 prévoyant un prêt FLI relève au montant de dix-neuf mille cinq cents dollars (19 500 \$), portant intérêt au taux de six virgule cinquante pour cent (6,50 %) par année, amortie sur soixante (60) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2023-06-179

9g. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ – ALEXIS BÉLANGER/A.B. EXCAVATION**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Alexis Bélanger - A.B. Excavation sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2023-03 prévoyant un prêt FLS au montant de dix-neuf mille cinq cents dollars (19 500 \$), portant intérêt au taux de dix virgules cinq pour cent (10,5 %) par année, amortie sur soixante (60) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**10. APPUIS DEMANDÉS**

2023-06-180

**10a. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE – DEMANDE DE MODIFICATION AUX ARTICLES ENCADRANT LA COMPENSATION DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS AU SEIN DE LAU**

Considérant l'évolution récente de la jurisprudence en matière d'expropriation déguisée liée aux cas Dupras contre Mascouche et du Boisé des Hirondelles situé à Saint-Bruno-de-Montarville;

Considérant la nécessité d'établir des critères qui ne sont pas propices à l'interprétation au sein de la législation qui régit le droit à l'expropriation ainsi qu'en matière d'aménagement et d'urbanisme;

Considérant que le Projet de loi n° 16, *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions* est actuellement en révision et que les modifications au Projet de loi n° 22 pourraient nécessiter des amendements à court terme par le gouvernement;

Considérant la position défendue, le 9 mai 2023, par l'ADGMRCQ dans la lettre à l'intention de ses membres intitulée Défis juridiques de la mise en œuvre des PRMHH;

Considérant que les dispositions des lois actuellement en vigueur mettent à risque de poursuites juridiques les MRC en matière de protection écologique qui découlent notamment de l'imposition du Gouvernement du Québec de produire des Plans régionaux des milieux humides et hydriques;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité d'appuyer la Table de concertation régionale de la Montérégie dans leur demande de modification aux articles encadrant la compensation des propriétaires fonciers au sein de la LAU.

D'appuyer l'ADGMRCQ dans ses revendications visant à ce que soit modifié l'article 113 de la LAU par l'ajout, après le quatrième alinéa, de l'alinéa suivant : « L'exercice des pouvoirs réglementaires prévus aux paragraphes 12.1°, 16° et 16.1° du deuxième alinéa par une municipalité ne donne pas lieu à compensation. »

De transmettre la présente résolution à la Table de concertation régionale de la Montérégie, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à madame Sonia Lebel, députée de Champlain, à madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-Saint-Maurice et à monsieur Jean Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie.

De mandater la présidence et le directeur général à suivre le dossier et, si requis, à faire les représentations nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE**

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – consultation sur la proposition de mise à jour du plan d'affectation du territoire public de la Mauricie;
- b. Éco Entreprises Québec – révision de l'entente cadre sur la collecte sélective et publication des formulaires de demande de personnalisation;
- c. UPA Mauricie – appui au projet de référencement ACFA CIUSSS;

**12. POUR VOTRE INFORMATION**

**12a. DÉPÔT DU MÉMOIRE DE LA MRC DES CHENAUX CONCERNANT LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À CHAMPLAIN**

Les membres du Conseil prennent connaissance du mémoire déposé.

**13. AUTRES SUJETS**

2023-06-181

**13a. AVENANT À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ**

Considérant que les partenaires de la Mauricie ont conclu, le 9 décembre 2018, une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023 ;

Considérant que la MRC des Chenaux a confirmé sa participation à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023 par la résolution numéro 2018-06-136 ;

Considérant que le 23 mai 2023, la Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire a confirmé la prolongation d'une année de la mesure des Alliances pour la solidarité et l'octroi d'une somme supplémentaire pour l'année financière 2023-2024, afin d'assurer la continuité de l'ensemble des activités prévues à l'Alliance ;

Considérant que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance, lors d'une séance préparatoire, d'un projet d'avenant qui a pour objet de modifier les clauses ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Guy Veillette, préfet, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux l'avenant à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité 2023-2024.

Adoptée.

**2023-06-182**

**13b. CIRCUIT DES MURALES – OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE LA MURALE SITUÉE À SAINT-NARCISSE**

Considérant que suivant les termes de la résolution 2023-03-071, le Conseil de la MRC des Chenaux a résolu d'approuver le lieu présenté par la municipalité de Saint-Narcisse, afin de faire partie du Circuit des Murales ;

Considérant qu'un appel de proposition a été lancé afin de recevoir les propositions des artistes en arts visuels pour réaliser une murale sur le site choisi dans la municipalité de Saint-Narcisse ;

Considérant qu'un comité de sélection s'est rencontré afin d'analyser les propositions reçues des artistes en arts visuels pour ce site et recommande aux membres du Conseil de la MRC l'octroi d'un contrat pour la réalisation de la murale située à Saint-Narcisse ;

Considérant que la municipalité de Saint-Narcisse a pu prendre connaissance de la recommandation du comité de sélection et s'en trouve satisfait ;

Considérant que les membres du Conseil de la MRC des Chenaux ont pu prendre connaissance de la proposition du comité de sélection lors d'une rencontre préparatoire ;

Considérant que le comité de sélection recommande l'octroi du contrat pour la réalisation de la murale située à Saint-Narcisse à monsieur Sébastien Vigneault pour une somme de 13 000 \$ plus toutes les taxes applicables ;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accorde le contrat pour la réalisation de la murale située à Saint-Luc-de-Vincennes à monsieur Sébastien Vigneault pour une somme de 13 000 \$ plus toutes les taxes applicables.

Il est également résolu, par la présente, d'autoriser monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux, à signer le contrat et à intervenir avec monsieur Sébastien Vigneault, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2023-06-183

13c. **REMERCIEMENTS – MADAME AUDREY LEBLANC**

Il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux adresse des remerciements à madame Audrey Leblanc, qui a occupé le poste de journaliste auprès de l'Hebdo Mékinac/Des Chenaux pendant plusieurs années. Madame Leblanc, qui a couvert les activités de la MRC des Chenaux pendant son mandat, a toujours démontré un grand professionnalisme et un intérêt marqué envers notre région. Le Conseil des maires tient à souligner tout le travail accompli et l'engagement de madame Leblanc auprès de la MRC des Chenaux et lui souhaite bon succès dans ses nouveaux défis professionnels.

Adoptée.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée aux membres du Conseil.

2023-06-184

15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-sept heures cinquante-cinq (17h55), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
PRÉFET